

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communes-en-Montagne

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2016_31

Arrêté de délégation de fonctions à un conseiller municipal pour la célébration d'un mariage

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le maire et les adjoints sont absents le samedi 6 août 2016 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à M. Daniel VERNEREY, conseiller municipal, de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Daniel VERNEREY, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 6 août 2016 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de M. Denis VERNEREY et Mme Mélody GALY.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, affiché et copie sera adressée à M. le Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République de Lons-le-Saunier.

Mignovillard, le 12 juillet 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

